



Vente terrain constructible

Par Dylan

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente pour un terrain constructible le 6/11/20, sur celui ci est inscrit que le terrain doit être nettoyé par les propriétaires avant la vente définitive (ronces, divers arbustes...) A ce jour rien de fait (3 mois que je demande) le temps presse, j'ai une étude de sol à faire.

Ma question : ai je la possibilité de nettoyer moi même le terrain car le propriétaire ne le fait pas et ne reponds pas à mes demandes répétées, aucune réponse meme oui on va le faire ou non faites le vous même...j'ai une etude de sol à faire et mon pc est déposé en mairie depuis le 26 fevrier 2021. Puis je le nettoyer moi même sans risques sachant que personne ne me répond ?

Merci d'avance,

Cordialement